

LA COOPÉRATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE : FER DE LANCE DES FORCES ARMÉES EUROPÉENNES?

PAR

SVEN BERNHARD GAREIS (*)
ET NINA LEONHARD (**) (***)

Rares sont les Etats qui, à l'instar de la France et de l'Allemagne, ont maintenu entre leurs forces armées des relations de coopération aussi étroites, variées et, surtout, pendant d'aussi nombreuses années. A la fin de la Seconde Guerre mondiale, après trois guerres dévastatrices en l'espace d'environ 75 ans, les deux pays ont dû faire face au défi de la refondation de leurs relations, sur la base d'une compréhension mutuelle, d'un rapprochement et d'une amitié. Au cœur du Plan Pleven de 1950 projetant la création de la Communauté européenne de défense (CED), ce processus de rapprochement a revêtu dès l'origine un caractère européen : non seulement en cela qu'il s'intégrait dans les trois Communautés européennes (1) mises en place dans les années 50, mais aussi parce que cette intégration constituait pour les deux anciens ennemis le fondement et le cadre d'une réconciliation progressive et d'une coopération appelée à s'intensifier rapidement.

Toutefois, l'Europe n'a représenté une perspective idéale ni pour l'Allemagne, ni pour la France. Au contraire, le processus d'intégration européenne a toujours été, aux yeux des deux pays, un levier stratégique pour la promotion d'intérêts très particuliers. Pour la République fédérale d'Allemagne, l'Europe a de tout temps constitué un moyen déterminant lui permettant de recouvrer sa souveraineté nationale et une place égale en droits à celle des autres Etats au sein de la communauté internationale. Quant à la France, elle a vu dans le processus d'intégration une chance de contrebalancer la puissance croissante, dans les domaines politique, économique et militaire, d'une Allemagne renforcée, tout en conservant un rôle de leader. On pourrait presque dire que les progrès du processus d'intégration euro-

(*) Directeur adjoint de la faculté des Sciences sociales de l'Académie de la Bundeswehr (Hambourg, Allemagne) et professeur de Relations internationales à l'Université de Münster (Allemagne).

(**) Maître de conférences en Sociologie et Science politique à l'Académie de la Bundeswehr (Hambourg, Allemagne).

(***) Traduit de l'allemand par Shervin GHARABAGHI.

(1) Il s'agit de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), créée le 18 avril 1951, de la Communauté économique européenne (CEE) et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), instituées toutes deux le 25 mars 1957.

péenne ont constamment servi les intérêts de ces deux protagonistes, lesquels se sont toujours efforcés de poursuivre et de renforcer ce processus à travers des initiatives communes. Considéré sous cet angle, la relation franco-allemande qui s'est établie au lendemain de la Seconde Guerre mondiale est moins un « mariage d'amour » (2) qu'un mariage de raison, qui a néanmoins des suites très heureuses pour les deux partenaires, tout comme pour la famille des Etats européens.

Jusqu'à aujourd'hui, la perspective européenne a joué un rôle central dans la coopération militaire bilatérale, un domaine dans lequel l'Allemagne et la France se considèrent en particulier comme le moteur d'une intégration aux objectifs ambitieux. Toutefois, dans la pratique, cette coopération correspond-elle bien aux ambitions initiales des deux Etats d'un point de vue organisationnel et structurel, mais aussi pour ce qui est de la perception des soldats qui y ont pris part ? Si hiatus il y a, quelles sont ses caractéristiques et comment peut-il être surmonté ? Autrement dit, qu'en est-il de l'exigence et de la réalité de la coopération militaire franco-allemande, dont le but est de maintenir, voire de faire évoluer, un modèle pour le développement à venir de l'intégration des forces armées en Europe ? Ce sont ces questions auxquelles cet article se propose de répondre, à partir des résultats d'un projet de recherche sur la coopération militaire franco-allemande conduit en commun, dès 2005, par le Centre d'études en sciences sociales de la défense (C2SD, France) et le Sozialwissenschaftliche Institut der Bundeswehr (SOWI, France) (3).

L'ÉVOLUTION DE LA COOPÉRATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE

Même si la coopération militaro-politique entre la France et l'Allemagne remonte au début des années 1950, le Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963, peut néanmoins être considéré comme le signal de départ d'une coopération étroite et coordonnée entre les armées des deux pays. Dans le cadre d'un programme absolument visionnaire, la partie II B de cet accord regroupe toute une série de programmes de coopérations militaro-politiques qui étaient en cours depuis longtemps. Le texte fixe pour objectif le rapprochement, en matière stratégique et tactique, des doctrines des deux pays en vue de parvenir à des conceptions communes. Dans cette perspective, il prévoit que soit renforcé l'échange de personnel, en particulier *« les profes-*

(2) En français dans le texte (note du traducteur).

(3) Cf. Christophe PAJON, *La Coopération militaire franco-allemande au concret : cultures, structures et acteurs*, Centre d'études en sciences sociales de la Défense (Documents du C2SD n° 82), Paris, 2006, disponible sur le site Internet www.c2sd.sga.defense.gouv.fr/IMG/pdf/coop_militaire_pajon2_2006.pdf; Nina LEONHARD/Sven Bernhard GAREIS (dir.), *Vereint marschieren – Marcher uni. Die deutsch-französische Streitkräftekooperation als Paradigma europäischer Streitkräfte?*, VS Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, 2008.

seurs et les élèves des écoles d'état-major», voire qu'on procède à des «détachements temporaires d'unités entières» – à cet effet, les deux parties conviennent d'assurer l'«enseignement pratique des langues chez les stagiaires». Dans le domaine de l'armement, le Traité de l'Élysée envisage un «travail en commun, dès le stade de l'élaboration des projets d'armement appropriés et de la préparation des plans de financement».

Cependant, ces aspects militaires du Traité sont précisément à l'origine de difficultés considérables et de problèmes durables dans la coopération des forces armées françaises et allemandes. Dans les années 1960, la politique allemande est avant tout orientée vers l'Alliance atlantique. Le retrait de la France du Commandement militaire intégré de l'OTAN en 1966 entraîne la disparition d'un important cadre multilatéral de la coopération militaire franco-allemande. Même la coopération en matière d'armement ne se développe alors que de manière ponctuelle, surtout dans le cadre de projets donnés, les deux États n'ayant pas mis en place une véritable coopération coordonnée susceptible de recouvrir, en matière d'armement, une dimension «stratégico-conceptuelle» ou politico-industrielle. Dans l'ensemble, dans les deux décennies qui suivent la signature du traité bilatéral, la coopération franco-allemande demeure modeste – surtout dans le domaine militaire –, en raison des exigences propres des deux États.

Ce n'est qu'au début des années 1980, sous l'égide du président François Mitterrand et du chancelier fédéral Helmut Kohl, que la coopération militaire franco-allemande connaît une dynamique nouvelle et soutenue, qui fait progresser les relations bilatérales et le processus européen. Dès le mois d'octobre 1982, les deux hommes s'entendent pour intensifier la coopération en matière de sécurité et de défense : outre des consultations semestrielles entre le Président de la République et le Chancelier fédéral, sont prévues des échanges entre les ministres des Affaires étrangères et de la Défense des deux pays. Afin de préparer ces rencontres quadripartites, on met en place un Comité directeur, présidé par les Directeurs des affaires politiques des ministères des Affaires étrangères, ainsi que par le Chef d'état-major des armées françaises et par l'Inspecteur général de la Bundeswehr (4). De plus, on constitue trois groupes de travail permanents pour traiter de la «stratégie et du désarmement», de la «coopération militaire» et de la «coopération en matière d'armement». Presque deux décennies se sont donc écoulées avant que les dispositions centrales du Traité de l'Élysée concernant l'organisation de la coopération militaire bilatérale n'entrent en vigueur.

Dès lors, le développement de la coopération militaire franco-allemande s'accroît rapidement. De nouvelles formes de coopération directe entre les soldats des deux nations sont très vite expérimentées, principalement au moment d'exercices communs. A l'occasion d'un sommet franco-allemand

(4) Forces armées de la République fédérale d'Allemagne.

organisé à Paris en janvier 1988 pour marquer le 25^e anniversaire du Traité de l'Élysée, est créé le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS) ou, sous son appellation allemande, le Deutsch-Französischer Sicherheits- und Verteidigungsrat (DFVSR) : instance de coordination la plus importante de la coopération bilatérale en matière de sécurité (5), le CFADS, directement rattaché au Chancelier et au Président de la République, révèle l'importance particulière qu'accordent les deux pays aux questions de sécurité. Lors du sommet anniversaire est en outre annoncée la création d'une grande unité mixte, dont l'état-major, stationné à Böblingen, doit être opérationnel la même année : mise en service officiellement le 17 octobre 1990, sous l'égide des ministres de la Défense Gerhard Stoltenberg et Jean-Pierre Chevènement, la Brigade franco-allemande (BFA), conçue comme le symbole d'une volonté d'intégration militaire approfondie entre les deux États, est devenue, au cours des années 1990, une unité opérationnelle et a été élargie, dès 2006, à l'échelle européenne, avec la participation de soldats belges, luxembourgeois et espagnols.

Par la suite, les deux États prolongent cet engagement bilatéral par une offre de coopération multilatérale dépassant les engagements existants. Pendant la réunion du 6^e CFADS, en novembre 1991, H. Kohl et F. Mitterrand lancent un processus de réflexion et de planification en vue de la création d'un corps européen. Lors de la première réunion des chefs d'état-major de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) à Bonn, le 27 janvier 1992, les deux nations invitent leurs partenaires européens à se joindre à cette initiative. Et, le 1^{er} octobre 1993, est inauguré, à Strasbourg, par les ministres de la Défense de Belgique, d'Allemagne et de France, l'Eurocorps (*Eurokorps*), auquel se joignent plus tard le Luxembourg et l'Espagne en qualité d'États participants.

La mise en place du projet multilatéral d'Organisation conjointe de coopération en matière d'armement (OCCAR ou, en allemand, *Rüstungskoope-
rationsagentur*), décidé en 1996 par les ministres de la Défense allemand, français, italien et britannique, est également le produit d'une initiative franco-allemande. L'OCCAR, implantée à Bonn, a pu être opérationnelle dans les jours qui ont suivi la signature des traités l'instituant, le 17 janvier 2001. Outre la procédure d'achat de l'avion-cargo stratégique Airbus A400M, l'OCCAR, qui s'est élargie à la Belgique (2003) et à l'Espagne (2005), a également eu la responsabilité d'autres projets d'envergure, tels que celui du véhicule d'intervention blindé «Boxer», de la Frégate européenne multi-missions (FREMM) ou encore de l'hélicoptère de combat «Tigre» (*Kampfhubschrauber Tiger*). Ce dernier projet fut engagé dès 1979, dans le cadre du programme franco-allemand d'armement; après la fabrication en série de cet hélicoptère de combat par Eurocopter à Donauwörth (Bavière) et Marignane (Bouches-du-Rhône), l'École franco-allemande Tigre (EFA), destinée à la

(5) Cf. le Protocole au Traité de l'Élysée, 22 janv. 1963.

formation commune des pilotes, est inaugurée en 2003, au Luc-en-Provence (Var), tandis que la formation des techniciens de maintenance et d'entretien de la plate-forme prend place à Fassberg, en Basse-Saxe (*cf. infra*).

Pour ce qui est des concepts stratégiques, la coopération franco-allemande aboutit dans un premier temps à la production simultanée d'un Livre blanc et d'un *Weißbuch*, portant respectivement sur les politiques de sécurité nationale française et allemande (6); dans ces deux livres, chacun publié dans l'autre langue, les chapitres importants sont harmonisés par les partenaires. Deux ans et demi après cette publication commune, le 9 décembre 1996, le CFADS adopte le «*concept commun franco-allemand en matière de sécurité et de défense*», qui représente jusqu'à aujourd'hui un document de référence majeur dans le cadre des nombreux programmes d'échange de personnels, des exercices communs et des formations, ainsi qu'en matière d'information réciproque, autrement dit à l'égard de tout ce qui concerne la mise en œuvre de la coopération militaire bilatérale.

LES FORMES ACTUELLES DE LA COOPÉRATION

Depuis l'approfondissement des relations militaro-politiques dans les années 1980, la Bundeswehr et l'armée française ont pu développer un réseau de coopération qui n'a pas de précédent ailleurs.

Conception, suivi et pilotage de la coopération militaire franco-allemande

Le Conseil franco-allemand de défense et de sécurité (CFADS)

Comme cela a déjà été rappelé précédemment, le CFADS a été créé par un protocole additionnel au Traité de l'Élysée le 22 janvier 1988. D'après ce texte, les missions principales de cette instance sont : l'élaboration de concepts communs dans le domaine de la défense et de la sécurité, la concertation sur les questions de sécurité européenne, l'adoption de décisions concernant les unités mixtes, l'amélioration de la coopération des forces armées, ainsi que l'approfondissement de la coopération en matière d'armement (art. 4).

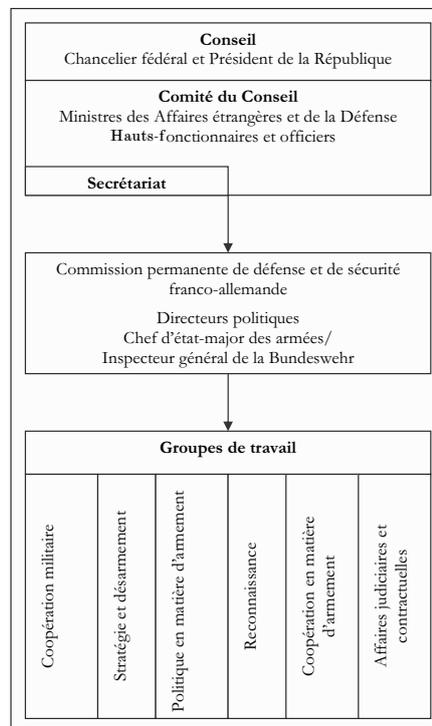
En raison de la diversité de ses tâches, ses organes sont constitués de personnalités de haut rang. Se réunissant tous les six mois parallèlement aux Conseils des ministres franco-allemands le Conseil même est composé du Chancelier, du Président de la République, des ministres des Affaires étrangères et de la Défense, du chef d'état-major des armées et de l'inspecteur général de la Bundeswehr.

(6) Cf. Bundesministerium der Verteidigung, *Weißbuch 1994 zur Sicherheit der Bundesrepublik Deutschland und zur Lage und Zukunft der Bundeswehr*, Bonn, 1994; Ministère de la Défense, *Livre blanc sur la Défense*, 10/18, Paris, 1994.

Le Comité du Conseil, qui fait partie du Conseil, est composé des ministres des Affaires étrangères et de la Défense, assistés de hauts fonctionnaires et d'officiers; il informe le Conseil tous les six mois, sous la forme de rapports dans lesquels sont présentés les principaux résultats, recommandations et projets de planifications provenant des organes de travail. En cas d'approbation du Conseil, les recommandations des rapports qui lui sont transmis se transforment en décisions politiques et, le cas échéant, en programmes d'action, qui doivent ensuite être mis en œuvre par des groupes de travail.

La coordination du travail de fond du CFADS incombe à la Commission permanente de défense franco-allemande, constituée des directeurs politiques et du chef d'état-major des armées/inspecteur général de la Bundeswehr, auxquels sont subordonnés six groupes de travail (Coopération militaire, Stratégie et désarmement, Coopération en matière d'armement, Reconnaissance, Politique en matière d'armement et Affaires juridiques et contractuelles). En cas de nécessité, d'autres (sous-)groupes de travail peuvent être constitués. Actuellement, il en existe six, qui s'occupent de questions particulières, relatives aux différentes composantes des forces armées (forces terrestres, navales ou aériennes).

Illustration : 1 Conseil franco-allemand de défense et de sécurité



Source : Document de travail CFADS (février 2004)

A la différence de tous ces organes de travail, composés de personnel de haut rang des ministères ou d'experts qui se réunissent lors des conférences, le Secrétariat est le seul élément permanent du CFADS. Etabli à Paris et composé d'un diplomate et d'un colonel issus de chacun des deux pays, il rassemble les résultats des rapports remis au Conseil, les analyses, ainsi que la documentation.

Les bureaux d'attachés militaires

Sans être directement intégrés aux programmes et aux activités de la coopération militaire franco-allemande, les bureaux d'attachés militaires dans les ambassades de Berlin et Paris constituent d'importants vecteurs de contact, dont la finalité est l'amélioration des connaissances mutuelles entre les forces armées et une meilleure compréhension de la politique de défense et de sécurité des deux pays. Dirigés par un attaché de Défense ayant rang de général de brigade ou de général de division, ces bureaux disposent d'autres attachés, spécialisés dans les différentes composantes des armées, ainsi que dans la coopération en matière d'armement/technique de défense; ils bénéficient également d'un personnel d'appui supplémentaire. Ils ne sont structurés que de manière nationale et collaborent, sur la base de procédés militaro-diplomatiques bien établis, avec un large réseau d'interlocuteurs dans les forces armées partenaires.

Les officiers de liaison (OL) et d'échange (OE)

Les officiers de liaison que la Bundeswehr et l'armée française envoient auprès de plusieurs institutions du pays partenaire (avant tout auprès des académies, des écoles et des autorités supérieures de commandement) servent au développement de la compréhension mutuelle et de l'échange d'information. Toujours détachés en vertu du principe de réciprocité, les OL – également assistés par des sous-officiers à certains postes – sont responsables du suivi des relations entre les institutions respectives, de la planification et de l'exécution de programmes communs, de manœuvres, de visites, etc.; ils sont en outre souvent employés comme enseignants – principalement dans des organismes de formation – pour les questions relatives aux intérêts de leurs forces armées. A travers le Groupe de commandement allemand en France ([*Deutsche*] *Stabsgruppe Frankreich*) localisé à Fontainebleau et le détachement de liaison de l'armée de terre allemande à Paris, la Bundeswehr entretient deux états-majors en France, soit environ 30 OL répartis dans des organisations militaires dans tout le pays; côté français, le centre de commandement de l'armée en Allemagne, qui compte un nombre équivalent d'OL, relève du Bureau des attachés militaires à Berlin.

Tandis que les OL sont des représentants officiels de leur armée respective auprès du pays partenaire, les officiers d'échange (OE et aussi, depuis

quelques années, un petit nombre de sous-officiers d'échange) jouent un rôle totalement différent. Postés dans le pays partenaire, ils doivent accomplir leur service selon les règles, la doctrine d'engagement des forces et les intérêts de ce dernier. Ils sont entièrement intégrés au fonctionnement de leurs unités, navires, écoles ou administrations, cela, jusqu'au niveau des ministères de la Défense. Bien qu'ils continuent à porter leur uniforme allemand ou français, les OE deviennent presque membres des forces armées partenaires. La plupart du temps placés seuls à leur poste, les OE, doivent non seulement disposer de connaissances linguistiques parfaites, mais également être le plus familier possible avec les habitudes culturelles, sociales, politiques et surtout militaires de l'Etat partenaire. De plus, il leur faut également avoir la volonté et la capacité de procéder, au moins temporairement, à un changement de perspective important dans le cadre de leur propre fonction professionnelle.

Même si l'Allemagne et la France entretiennent aussi des programmes d'échanges de personnel jusqu'au niveau ministériel avec d'autres Etats, les relations entre les deux pays dans ce domaine sont particulièrement étroites et exclusives. Au moment de la réalisation de la présente étude, un colonel allemand exerçait ses fonctions dans le cabinet du ministre français de la Défense d'alors, où il avait la responsabilité des questions européennes. En outre, un OE ressortissant de chacun des deux pays occupait les fonctions de chef instructeur pour la formation des futurs officiers de marine à l'Académie navale (*Marineschule*) de Mürwik, à Flensbourg (Schleswig-Holstein), et à l'Ecole navale de Brest. De même, un OE était employé comme instructeur des jeunes élèves à l'Ecole de sous-officiers de la Marine nationale à Brest. En général, avant d'accéder au poste d'OE, il faut avoir suivi un long parcours de formation et bénéficié de détachements multiples dans le pays partenaire, afin de bien se préparer aux exigences complexes de ces tâches.

Formation des futurs acteurs de la coopération militaire franco-allemande

Tout au long de leur carrière, les soldats de toutes les armées suivent des cours et des formations complémentaires, qui les préparent à leur engagement dans certains domaines d'activité ou à leur fonction de commandement. Dans le cadre de la coopération entre les forces armées de différents Etats, on accorde une très grande importance à la compréhension commune des tâches à accomplir et à leur exécution. Des formations conjointes sont censées préparer les acteurs à leurs fonctions à différents niveaux de coopération et ainsi améliorer l'interopérabilité des forces armées. Il en existe toute une série dans le cadre de la coopération militaire franco-allemande.

Formation de courte durée

Des deux côtés du Rhin, les soldats peuvent bénéficier dans leur grande majorité d'une très grande diversité d'offres de formation de courte durée et/ou de *training on the job* (7). Ces formations, basées sur des conventions de partenariat, durent le plus souvent quelques jours ou quelques semaines et sont organisées sous forme d'échange de sections ou de délégations d'écoles d'officiers et d'écoles militaires d'application. Elles sont également organisées sous la forme de participation à la formation de Commando, à la formation au saut en parachute ou à l'exercice de leurs fonctions au sein d'unités de la nation partenaire.

Formation académique

Les formations d'une durée plus longue sont réservées à un cercle restreint, mais sont plus approfondies et plus efficaces. Elles ont lieu dans les académies militaires/universités et écoles. Les échanges d'officiers supérieurs particulièrement qualifiés pour participer aux formations dispensées par l'état-major de la Führungsakademie der Bundeswehr (FüAkBw) de Hambourg ou du Collège interarmées de défense (CID) de Paris constituent l'essentiel de ces formations. En général, chaque année, cinq officiers français débutent un cursus de deux ans à Hambourg et un nombre égal d'officiers allemands à Paris. Certes, il ne s'agit pas ici d'un arrangement exclusivement franco-allemand, les deux nations invitant également d'autres Etats membres de l'OTAN et de l'UE à participer à ces cursus et les formations des états-majors nationaux ayant toujours une forte dimension internationale. Cependant, il existe toujours un écart important entre le nombre de participants allemands ou français et celui des participants provenant des autres Etats. En revanche, le programme de formation de longue durée, initialement propre à la Marine fédérale (Bundesmarine) et à la Marine nationale, puis adopté par les armées de l'air (2003) et par les armées de terre (2007), est spécifiquement franco-allemand.

En ce qui concerne plus particulièrement les forces navales, chaque année, deux officiers aspirants des deux Etats suivent, dans le pays partenaire, une formation complète d'officier, qui débute juste après leur instruction militaire de base et prend fin avec l'obtention d'une qualification académique, soit à l'Ecole navale de Brest, soit à l'Académie navale de Mürwik, à Flensburg, et à l'Universität der Bundeswehr (Université de l'armée fédérale), à Hambourg. Les sous-officiers de marine allemands se soumettent, pendant deux ans, au processus de sélection d'une classe préparatoire, qui les prépare à passer le concours d'entrée à l'Ecole navale. Les aspirants officiers passant avec succès les examens restent environ en tout six ans dans les établissements de formation du pays partenaire, où ils

(7) Formation sur le tas.

acquièrent naturellement de l'expérience et une forte valeur ajoutée professionnelle. De façon similaire, chacune des deux armées de l'air forme deux aspirants officiers chaque année. Les armées de terre ont quant à elles commencé le programme en 2007, avec cinq élèves officiers par année.

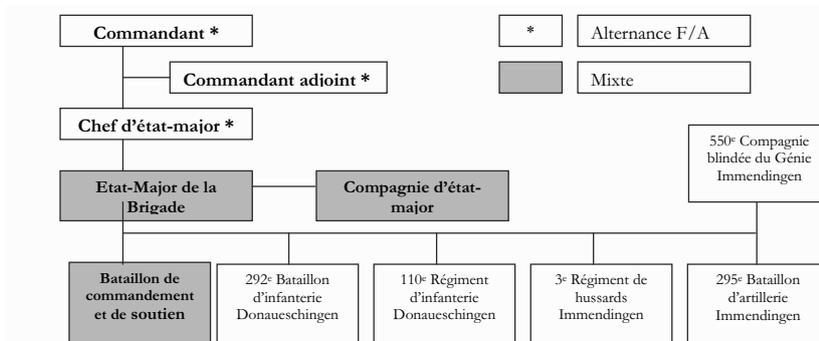
La formation d'officier, les cours au FùAkBw et au CID et le programme d'échange permettent d'obtenir un groupe d'officiers hautement qualifiés et parfaitement aptes à être placés aux postes-clefs de la coopération entre les deux armées. Toutefois, il faut prendre en considération que les participants à ces programmes ne suivent pas cette formation en commun, mais suivent celle de l'autre nation. Ainsi, des différences fondamentales se manifestent : les officiers formés ainsi interviennent en qualité d'«interprètes» militaro-culturels dans chacun des deux appareils militaires.

Les unités communes

La Brigade franco-allemande

Dans les années 1989-1990, la Brigade franco-allemande (BFA) était d'abord le symbole de la volonté politique des deux Etats de promouvoir une intégration militaire plus avancée. Après quelques années, quelques éléments de cette grande unité binationale se sont vu confier des missions concrètes, d'abord à Rajlovac en Bosnie-Herzégovine, puis comme soutien à la Brigade multinationale à Kaboul (Afghanistan) – au cours de la seconde moitié de l'année 2006, la BFA a fait partie des contributions française et allemande à la force de réaction rapide de l'OTAN (NATO Response Force ou NRF). Un an plus tard, la Brigade a constitué le noyau dur d'un groupement tactiques de l'Union Européenne (EU-Battlegroup). Dans le cadre de la Task Force Multinationale Nord (Multinational Task Force Nord ou TFMN-N), elle a envoyé ensuite quelque 560 soldats en provenance des deux régiments français, de l'état-major de la Brigade et du Bataillon mixte de commandement et de soutien.

Illustration : la Brigade franco-allemande



La BFA est dirigée par un commandant ayant grade de général de brigade; à ses côtés se trouvent un colonel adjoint et un chef d'état-major. La distribution de ces positions de commandement se fait à un rythme bisannuel, en alternance entre les deux nations : si la France met un commandant à disposition, le commandant adjoint et le chef d'état-major seront allemands et *vice versa*. Le soutien du commandement de la Brigade est assuré par un état-major binational, composé d'officiers et de sous-officiers des deux nations, les différents postes étant pourvus en fonction d'une clef de répartition prédéfinie. Une grande part du personnel de l'état-major provient de la Compagnie d'état-major mixte; en cas d'intervention, la capacité de commandement est assurée par le Bataillon de commandement et de soutien, également mixte jusqu'au niveau de ses compagnies. En revanche, le restant des unités subordonnées à la Brigade sont entièrement nationales (*cf.* l'illustration 2). La responsabilité exclusive, pour chaque nation, des casernes de chaque garnison constitue un facteur de cohésion binational : la France est responsable des biens immobiliers à Donaueschingen (Bade-Wurtemberg), tandis qu'à Immendingen (Bade-Wurtemberg) ce sont les règles allemandes qui sont appliquées.

L'une des singularités de cette grande unité binationale réside dans le règlement relatif à l'utilisation des langues, surtout dans le cadre des unités mixtes. Lors de la mise en service de la Brigade au début des années 1990, la règle permettait à chacun de ses membres de s'exprimer dans sa langue maternelle, ce qui impliquait au moins une capacité de compréhension active de l'autre langue. Puis, avec l'intégration croissante dans les structures opérationnelles de l'OTAN et de l'UE, la maîtrise de l'anglais s'est imposée comme une priorité. A partir du milieu des années 1990, l'anglais est devenu la langue opérationnelle de la BFA; depuis, la maîtrise supplémentaire de la langue du pays partenaire n'est demandée qu'à quelques officiers situés à des postes-clefs. En ce qui concerne les jeunes engagés, avec la professionnalisation de l'armée française et la réduction du nombre de citoyens allemands astreints au service militaire, le potentiel de recrutement de bacheliers dotés de bonnes compétences linguistiques – qui proviennent le plus souvent d'Alsace ou du Bade-Wurtemberg – a diminué. Et, dans la pratique, la capacité de communication franco-allemande des jeunes soldats – mais pas uniquement – est devenue réellement plus limitée.

De plus, il apparaît toujours que des réglementations nationales et la mainmise de chaque Etat sur des éléments de la Brigade sont privilégiées par rapport à l'intégration binationale. Même si les instructions administratives de 1989 et 2004 peuvent servir de base à l'harmonisation de l'application de l'ensemble des règles nationales, au moment où a été menée la présente étude, des différends étaient encore très présents dans le cadre de la coopération quotidienne au sein des garnisons, ainsi que cela a pu en être le cas à propos de la taille des salles destinées au logement des troupes. En

outre, en cas de mission, la confiance accordée aux accords binationaux est reléguée au second plan, derrière les structures de prise de décision nationales. En dépit de la formation commune, d'une disponibilité à intervenir et d'une expérience des missions, la BFA n'a pas pris part à la mission envoyée à Kaboul en tant qu'unité homogène, mais ses contingents nationaux ont chacun été affectés à une brigade multinationale, à laquelle revenait une compétence de commandement restreinte et relativement faible, en raison de multiples restrictions nationales (8).

L'Ecole franco-allemande

Avec l'introduction du nouvel hélicoptère de combat «Tigre», l'Allemagne et la France ont développé le projet d'une formation commune de pilotes et de techniciens. Sur la base d'un accord signé en novembre 2000 par l'Inspecteur de l'armée de terre allemande et par le Chef d'état-major de l'armée de terre française, l'Ecole franco-allemande (EFA) a été inaugurée le 1^{er} juillet 2003 au Luc-en-Provence, sur le site de l'Ecole d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT), en tant qu'établissement binational de formation pour les équipages «Tigre». En gage de réciprocité, la formation du personnel technique est assurée par l'Ecole technique de l'armée de l'air allemande (*Technische Schule der Luftwaffe*) à Fassberg, en Basse-Saxe. Conformément à l'accord de 2000, l'école est placée sous l'autorité d'un comité commun, constitué par les chefs des armées des deux pays ou leurs représentants; le financement est assuré par une commission bilatérale des finances, dont les fonds proviennent des budgets de la défense des deux pays.

Au moment de nos recherches, 119 Allemands et 142 Français travaillaient à l'EFA, effectifs qui ont augmenté à concurrence de 320 environ jusqu'en 2006. Comme pour la BFA, l'école fonctionne selon un système d'alternance des postes, des organes binationaux et des éléments nationaux : les officiers allemands et français aux postes de commandant et d'adjoint alternent, les directions du Comité commun étant mixtes.

Cela étant, l'image d'une école franco-allemande commune ne résiste pas à une analyse approfondie. De fait, il apparaît que, dans les divisions-clefs «Formation» et «Soutien», on procède de manière uniquement nationale. En dépit d'une construction fortement similaire, l'usage prévu de l'hélicoptère et, par conséquent, le système d'armes et l'électronique, diffèrent énormément en fonction du pays. L'impression qui domine à Luc comme dans d'autres domaines de la coopération franco-allemande, est que les soldats des deux armées œuvrent séparément. Notre analyse des caractéristiques

(8) Sur la BFA, cf. Heike ABEL/Paul KLEIN/Rudolf-Marc RICHTER, «Die Deutsch-Französische Brigade», in Sven Bernhard GAREIS/Paul KLEIN (dir.), *Handbuch Militär und Sozialwissenschaft*, Verlag für Sozialwissenschaften, Wiesbaden, 2006, pp. 380-389.

structurelles de la coopération telle qu'elle est pratiquée d'un point de vue militaire par l'Allemagne et la France révèle qu'en la matière le hasard n'est pas de mise.

CARACTÉRISTIQUES DE LA COOPÉRATION MILITAIRE
FRANCO-ALLEMANDE DANS LA PRATIQUE QUOTIDIENNE

La coopération franco-allemande dans le domaine militaire est probablement devenue la plus étroite de toutes les coopérations, avec la constitution d'un vaste réseau entre les deux États. Cependant, en dépit de succès incontestables, la coopération militaire entre la France et l'Allemagne demeure marquée par des ambivalences et divers échecs, notamment lorsqu'il s'agit d'intégration avancée des forces armées dans le cadre d'accords bi- ou multi-latéraux. Force est donc de reconnaître que, en matière militaire, la coopération franco-allemande est dominée par des intérêts nationaux, cela pour des raisons qui tiennent au caractère général des relations binationales comme aux spécificités de la relation franco-allemande.

Recherche d'harmonie et potentiel de conflit : conditions de fonctionnement universelles d'une coopération

L'existence de facteurs d'attraction et de répulsion est inhérente à toute coopération. Chaque coopération contient intrinsèquement une contradiction : ayant pour finalité de réaliser ensemble certains objectifs, elle se caractérise dans le même temps par la volonté de chacun de préserver son autonomie et de ne maintenir la coopération qu'aussi longtemps qu'elle semblera favorable à ses participants. Étant donné que les visions, les approches et les intérêts des deux (ou plus) partenaires ne sont jamais totalement identiques, chaque coopération engendre des problèmes de compréhension et, donc, des conflits. De même, comme chacun ne peut jamais entièrement appréhender les intentions de ses partenaires respectifs, un certain degré de méfiance subsiste toujours au cœur de toute coopération. Confiance et méfiance envers le partenaire au sein d'une coopération, recherche de points communs et règlement des conflits sont ainsi les deux faces d'une seule et même médaille. Par suite, toute coopération consiste principalement en la recherche de compromis et apparaît comme une tentative de régler des conflits qui, sans elle, n'existeraient pas (9).

Ces deux facettes de la coopération sont visibles dans le couple franco-allemand (10). Dans le cadre des entretiens que nous avons conduits auprès

(9) Georg SIMMEL, *Der Streit*. In : *id.*, *Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*. Duncker & Humblot, Berlin, 1968, pp. 186-255.

(10) Cf. Christophe PAJON, «Die Organisation von Kooperation in der Praxis – Von nationalen Modellen zu individuellen Strategien», in Nina LEONHARD/Sven Bernhard GAREIS (dir.), *op. cit.*, pp. 103 et suiv.

de soldats allemands et français (au total, plus de 120 interviewés des deux côtés, dans des services/emplois différents et à des niveaux divers), ces derniers ont mis l'accent, d'une part, sur la recherche d'harmonie, l'entente commune, la confiance en la loyauté du partenaire et, d'autre part, sur les incertitudes qui apparaissent toujours quant aux «véritables» objectifs éventuellement poursuivis par le partenaire au-delà de l'agenda officiel. Lorsque nous comparons directement les positions allemandes et françaises, il apparaît très nettement que les souhaits et les craintes des deux parties sont similaires, cela, en dépit de perceptions partiellement différentes de la part des intéressés. Dans cette perspective, la crainte – également observée – d'aborder directement certains problèmes dans le cadre de la coopération et de nommer comme tels des conflits qui surgissent est à considérer non seulement comme une composante, mais également comme une condition préalable de la coopération. En fin de compte, en dépit de certains doutes, la recherche d'une harmonie se révèle le plus souvent décisive pour permettre la poursuite de la coopération.

La parité, principe fondamental de la coopération militaire franco-allemande

Nonobstant les conflits d'ordre général caractérisant, à l'instar de toute autre coopération, la relation franco-allemande, la coopération entre la France et l'Allemagne dans le domaine militaire entre l'Allemagne et la France se distingue par le principe de parité qui est à son fondement. De fait, elle est comprise comme une interaction entre partenaires égaux qui, sur la base de la souveraineté des deux parties, est ou devrait être absolument libre de toute contrainte. Les mêmes tâches, les mêmes dépenses, les mêmes obligations et le même profit s'imposent alors dans tous les domaines de la coopération. Un principe dont les structures strictement paritaires telles que celles décrites dans le cadre de la BFA ou de l'École franco-allemande sont le reflet.

De ce choix fondamental résulte un seuil de tolérance assez faible de toute différence éventuelle. De fait, dans le contexte paritaire qui caractérise la relation franco-allemande dans le domaine militaire, la crainte d'être désavantagé – inhérente à toute coopération – est facilement réveillée et aboutit en fin de compte à une sorte de «comptabilité informelle» (11), c'est-à-dire à une méfiance latente et à un certain mécontentement – que nous avons pu observer dans le cadre de notre étude, surtout au sein de la BFA.

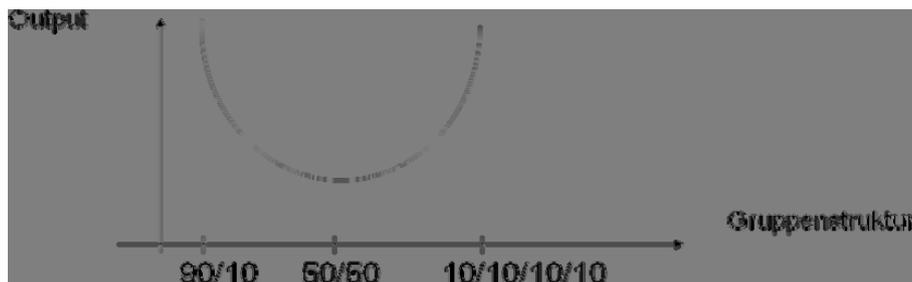
L'analyse des processus de formation de groupes révèle une autre conséquence de la focalisation sur le principe de parité (12). Dans des groupes

(11) *Ibid.*, p. 106.

(12) Heike ABEL, «Criss-crossing – Ein alternatives Modell der Gruppenzusammensetzung», in Leonhard, NINA/Sven Bernhard GAREIS (dir.), *op. cit.*, pp. 183-222.

composés de deux sous-groupes de taille égale, les différenciations et les processus de distinction, qui représentent un élément «normal» des relations sociales, sont particulièrement marqués. A l'inverse, l'intégration d'individus «étrangers» dans une culture prédominante est plus aisément réalisable. Alors que toute une série d'incompréhensions et de frustrations surgissent dans le travail quotidien binational des unités franco-allemandes intégrées de façon paritaire, il est apparu clairement, dans le cadre de notre étude, que l'incorporation des officiers d'échange allemands et français dans les organisations militaires du pays partenaire s'est globalement révélée sans problème. Ce résultat est conforme à ceux de beaucoup d'autres études portant sur la multinationalité au sein des forces armées, dont les résultats attestent de ce que l'efficacité des formes paritaires est inférieure non seulement à celle de structures plutôt homogènes, mais également à celle de structures très hétérogènes (13).

**Illustration : relation entre la structure du groupe (*Gruppenstruktur*)
et son efficacité (*output*)**



Source : d'après Heike ABEL, «Multinationale Streitkräftestrukturen als Herausforderung für die Streitkräfteintegration Europas. Das Beispiel der deutsch-französischen Brigade», in Gerhard KÜMMEL / Sabine COLLMER (dir.), *Militär und Sozialwissenschaften. Die Bundeswehr heute und morgen : Sicherheitspolitische und militärsoziologische Herausforderungen*, Nomos, Baden-Baden, 2007, pp. 47-64.

Enfin, l'attachement à certaines réglementations nationales et à des modes d'organisation, associé à l'observation rigoureuse du principe de parité, favorise l'émergence de structures parallèles formelles ou informelles, avec, pour conséquence, le fait qu'une partie des acteurs de la coopération franco-allemande a peu, voire pas du tout, l'occasion de nouer des contacts avec les ressortissants de l'autre nation. D'un côté, cela signifie que leur emploi dans le cadre de la coopération franco-allemande – cela vaut particulièrement pour l'ensemble des soldats des deux unités intégrées – ne signifie pas automatiquement qu'on coopère directement avec les soldats du pays

(13) Heike ABEL, «Multinationale Streitkräftestrukturen als Herausforderung für die Streitkräfteintegration Europas. Das Beispiel der deutsch-französischen Brigade», in Gerhard KÜMMEL/Sabine COLLMER (dir.), *Militär und Sozialwissenschaften. Die Bundeswehr heute und morgen : Sicherheitspolitische und militärsoziologische Herausforderungen*, Nomos, Baden-Baden, 2007, pp. 47-64.

partenaire ou qu'on fasse leur connaissance. D'un autre côté, eu égard aux structures parallèles existant tant au Luc qu'à Donaueschingen/Immendingen, il apparaît clairement que les efforts franco-allemands en vue d'une intégration particulièrement étroite des unités communes ont eu des effets inverses : ce n'est que dans des domaines restreints que les soldats allemands et français ont la possibilité de travailler ensemble à certaines tâches et de résoudre ensemble les problèmes qui en résultent, pour parvenir à une compréhension réciproque plus approfondie susceptible de constituer le fondement de futures actions communes potentiellement couronnées de succès.

UN MODÈLE POUR L'EUROPE ?
LA COOPÉRATION MILITAIRE FRANCO-ALLEMANDE
DANS UNE PERSPECTIVE EUROPÉENNE

Ainsi que nous l'avons expliqué au début de cette analyse, la France et l'Allemagne se considèrent traditionnellement comme le moteur de l'intégration européenne, notamment dans le domaine militaire. L'accroissement des capacités militaires de l'UE, les missions communes engagées dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD), mais aussi l'élargissement de la BFA aux soldats de Belgique, du Luxembourg et d'Espagne démontrent que le processus de «multinationalisation» progressive des armées en Europe se poursuit. Dans ce contexte, quelle peut être la contribution de la France et de l'Allemagne pour faire progresser le développement d'unités multinationales qui travailleraient efficacement et seraient employées de manière efficace ?

Les spécialistes de la multinationalité au sein des armées s'entendent tous sur l'influence majeure des réglementations nationales sur l'interaction existante entre les soldats employés. Du point de vue des soldats concernés, ces influences sont presque toujours décrites comme difficiles à manipuler ou même gênantes, cela, indépendamment du fait qu'il s'agit de normes relatives à la dimension des chambrées des soldats ou de règles nationales particulières – ce qu'on appelle *caveats* (14) – concernant les pouvoirs des contingents nationaux engagés dans une mission multinationale. Ainsi, une harmonisation significative des dispositions juridiques fondamentales relatives aux services dans les institutions franco-allemandes pourrait donner une impulsion majeure au développement à venir de la multinationalité au sein de l'armée en Europe. A cet égard, la BFA représenterait un laboratoire idéal, d'une part, pour étudier lequel des deux pays dispose des meilleures pratiques et, d'autre part, pour déterminer les marges de manœuvre ainsi que les limites des systèmes juridiques en matière de défense et des ordres administratifs nationaux. Outre la coopération entre

(14) Restrictions nationales à l'emploi des forces.

les soldats allemands et français, qui a été prétendument améliorée, la confiance ainsi démontrée dans les structures militaires communes constituerait un signal visible par les autres Etats européens.

Pour ce qui est du développement ultérieur de la multinationalité au sein des armées en Europe, les processus de formation des groupes s'engagent – ou peuvent s'engager –, bien évidemment, non seulement dans le contexte franco-allemand, mais plus généralement aussi dans le cadre de l'interaction sociale. Comme le démontre notre analyse des réactions des soldats face à la culture militaire du pays partenaire, ressentie comme étrangère, la perception et l'appréciation de l'autre s'effectuent toujours et avant tout sur la base de leurs propres critères, qui leur sont familiers : les soldats jugeront de façon positive ce qui s'apparente à quelque chose de proche; en revanche, ce qui leur est étranger sera jugé de façon négative. Toutefois, de tels processus d'identification et de distinction n'ont que partiellement à voir avec des qualités et des incompatibilités «objectives». Ce qui sera perçu comme différent et ce qui ne le sera pas dépendent plutôt du contexte particulier et de la structure du groupe, comme en attestent des exemples provenant d'autres contextes multinationaux (15). Cependant, outre un changement dans la composition des groupes, il semble également nécessaire d'instruire plus intensément qu'ils ne l'ont été jusqu'à présent les soldats – employés dans des structures bi- ou multi-nationales – sur les aspects et caractéristiques qui seront typiquement perçus par les autres comme étrangers, de les sensibiliser à leurs propres particularités et en même temps de mettre en évidence leurs points communs.

D'après les résultats de notre étude, la question de savoir si la France et l'Allemagne constituent véritablement le couple d'Etats capable de donner une nouvelle orientation à une intégration des forces armées de l'Europe risque finalement de rester sans réponse. Avant tout, en ce qui concerne la question de l'importance et de l'utilité pratique des militaires en tant qu'instrument politique, il semble que des différences considérables persistant entre les deux pays demeurent ancrées dans la perception qu'a chaque soldat de lui-même. L'armée française, armée de combat aguerrie, dotée traditionnellement d'un rayon d'action mondial, est confrontée à une Bundeswehr qui, même après avoir été principalement chargée de missions de stabilisation pendant une quinzaine d'années, cherche encore son identité de force d'intervention, tout en ressentant souvent un manque de soutien des politiques et de la société à laquelle elle appartient. Par conséquent, face aux

(15) Heike PASCHOTTA, «Stereotypes or How do we see the others?», in Nina LEONHARD *et alii* (dir.), *Multinational Co-operation in Multinational Missions: the Case of EUFOR in Bosnia and Herzegovina*, Strausberg : Sozialwissenschaftliches Institut der Bundeswehr (SOWI-Forum International n° 28), 2008, pp. 123-160; Joseph SOETERS *et alii*, «Smooth and strained international military co-operation», in Ulrich VOM HAGEN *et alii* (dir.), *Cultural Interoperability. Ten Years of Research into Co-operation in the First German-Netherlands Corps*, Strausberg : Sozialwissenschaftliches Institut der Bundeswehr (SOWI-Forum International n° 27), 2006, pp. 131-161.

différences et aux difficultés existantes, un signal politique en faveur d'une intégration renforcée de la Bundeswehr et de l'armée française devrait être plus explicite pour ne pas être en reste par rapport à la décision prise par Helmut Kohl et François Mitterrand de créer des unités et institutions binationales. Selon cette approche, la seule instance qui pourrait ou plutôt devrait donner une nouvelle impulsion à la coopération militaire franco-allemande au niveau européen serait politique.